

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
03 AVRIL 2023 À 19H00

PRÉSENTS	F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE, A. CAVARD, M-H. DUPUY, F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. RIVIER.
ABSENTS EXCUSÉS	F. MATHE, N. MOTARD (pouvoir à F. DUMAS), E. POUIT.
Secrétaire de séance	O. CLABAUX

Début de la séance : 19h00

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour a été délibéré à l'unanimité :

- Choix de l'assurance statutaire.

L'ordre du jour est entamé.

Affaires communales

- Choix de l'assurance statutaire

Florian DUMAS rappelle que, depuis le 1er janvier 2022, la commune ne dispose plus d'assurance statutaire permettant de couvrir les risques relatifs au personnel.

Pour y remédier, les élus avaient voté, par délibération en date du 24 octobre 2022, le lancement d'un marché public pour le choix des assurances statutaires qui s'est terminé le 16 mars 2023. Deux candidatures ont été déposées.

La cabinet ARIMA a analysé ces 2 offres :

- WTW / GENERALI
- SOFAXIS / CNP

Florian DUMAS indique qu'après analyse, la candidature de Sofaxis / CNP était déclarée irrégulière par le cabinet ARIMA car le candidat a modifié les franchises demandées au dossier de consultation, ce qui constitue une variante à l'initiative du soumissionnaire. Les dispositions du règlement de consultation interdisent les variantes à l'initiative des candidats.

Il est donc proposé de retenir l'offre de WTW / GENERALI avec 30 jours de franchise et l'option IRCANTEC qui permet de disposer de cette assurance même pour les non titulaires pour un montant de 8 306,44 € TTC.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité, le Maire à signer le contrat comprenant la solution alternative avec IRCANTEC, proposé par WTW/GENERALI pour les prestations statutaires, d'un montant annuel de 8 306.44€.

- Renouvellement convention SATESE – annexe

Florian DUMAS explique que le Département et la commune ont signé une convention relative aux missions d'assistance technique apportées par le Département dans le domaine de l'assainissement collectif le 30 avril 2019 courant jusqu'en 2024.

Différentes missions sont proposées à la commune par le biais de cette convention :

- L'assistance au service d'assainissement collectif, pour le diagnostic et le suivi régulier des systèmes d'épuration des eaux usées (notamment le contrôle réglementaire annuel)
- La validation et l'exploitation des résultats des diagnostics pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages
- La production des données pour le SIE (Système d'Information sur l'Eau) gérée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le domaine de l'assainissement collectif,
- La production de données pour le SIE gérée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le domaine de l'épandage des boues d'épuration des eaux usées.

Initialement, la commune participait à hauteur de 348€ par année (0.40€/habitant).

Il est proposé de valider une annexe faisant passer le prix par habitant à 0,44€ soit une participation pour l'année 2023 de 388,08 € sur la base de 882 habitants.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité, l'annexe 1A 2023 et la participation 2023 d'un montant de 388.08€.

- Vente d'un bien communal, nomination et rédaction d'un acte de vente en la forme administrative – ZD n°48 et ZSD n°49

Florian DUMAS explique qu'il y a plusieurs mois, M. et Mme Servanty ont fait part de leur volonté d'acquérir 2 parcelles (ZD 48 et 49), d'une superficie de 505 m², situées entre leur propriété et celle des parents de Monsieur.

Il rappelle que ces 2 parcelles ont été acquises à l'euro symbolique par la commune dans le cadre de la vente des terrains à bâtir de M. et Mme BERNY Auguste.

Ces deux parcelles supportent une servitude liée à la canalisation d'eau allant de L'Isle à Galgon jusqu'à la centrale nucléaire de Braud et Saint Louis.

La commission Patrimoine réunie le 04 octobre 2022 a émis un avis favorable à la cession de ces parcelles et a proposé le prix de vente de 1 000 €, soit environ 2€ le mètre carré, compte tenu de la configuration des parcelles, de la présence de la servitude et du fait qu'elles soient inconstructibles malgré leur zonage.

A la lecture des actes authentiques, Florian DUMAS indique que le numéro 49 devrait rester la propriété de la commune car, au-delà de supporter la canalisation, ce numéro supporte plusieurs servitudes de passage.

Il est proposé :

- de valider la cession de la parcelle ZD 48 au prix de 1 000 €,
- d'autoriser le Maire à signer un acte de vente en la forme administrative,
- de nommer Françoise MATHE, 1ère adjointe, pour représenter les intérêts de la commune à cet acte.

Observations :

Olivier CLABAUX de l'accès à la parcelle située en deuxième ligne. Florian DUMAS lui répond que les propriétaires ont un accès propre situé plus haut.

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- **Valident la cession de la parcelle ZD n°48, au prix de 1 000€,**
 - **Autorisent le Maire à signer l'acte de vente en la forme administrative,**
 - **Nomment Françoise MATHE, 1^{ère} adjointe, pour représenter les intérêts de la commune pour cet acte.**
-
- Nouvelle actualisation du plan de financement de la restructuration de l'école communale

Florian DUMAS explique que, dans le cadre de la restructuration de l'école communale et afin de mettre en conformité notre demande de Dotation de Solidarité à l'Initiative Locale (DSIL), il convient de prendre une délibération afin d'actualiser le plan de financement global au vu des nouveaux éléments apportés par l'architecte.

	Dépenses (HT)	Recettes (HT)	%
Coût total des travaux	1 835 000 €		
Département		643 002 €	35,04
Etat DETR		280 000 €	15,26
Etat DSIL		525 510 €	28,64
Fonds de concours CCLNG		19 488 €	1,06

Commune (fond propre et emprunts)		367 000 €	20,00
Total	1 835 000 €	1 835 000 €	100

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- **valident le plan de financement actualisé**
- **autorisent le Maire à solliciter la DSIL pour 2023 pour ce projet.**
- Acquisition d'un bien immobilier via l'EPFNA - ZE 59, ZE 68 et ZE 69

Florian DUMAS rappelle que, par délibération en date du 10 décembre 2020, la commune a signé une convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA).

La mission principale de l'EPFNA est d'acquérir du foncier pour le compte des collectivités, de le stocker pendant un certain temps avant de le rétrocéder in fine.

Dans le cadre de sa politique foncière, la commune a souhaité avoir un regard particulier sur les biens vacants du cœur du bourg.

Pour la commune, au-delà de cette veille foncière générale sur notre cœur de bourg, 2 projets ont été plus particulièrement regardés, propriété d'une même indivision :

- Un bâti en ruine situé dans le Bourg sur la parcelle cadastrée ZE n°59 ;
- La maison de bourg au 54 le Bourg constituant un ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées ZE n°68 et ZE n°69.

Florian DUMAS explique que l'EPFNA a mené des négociations avec les propriétaires de ces parcelles depuis quelques temps et un accord sur le prix a été trouvé pour un montant de 150 000€ l'ensemble, ce qui correspond à l'évaluation faite par les Domaines.

L'acquisition de l'immeuble se ferait donc en partenariat avec l'EPFNA qui réaliserait pour le compte de la commune le portage foncier suivant :

1. Nue-propiété acquise par l'EPFNA (90% du prix de vente de l'immeuble, soit 135 000 €)
2. Usufruit acquis par la Commune (10% du prix de vente de l'immeuble, soit 15 000 €).

La nue-propiété et l'usufruit seraient acquis en même temps afin de réduire les frais notariés.

La Commune s'engage par convention avec l'EPFNA à racheter la pleine propriété de l'immeuble dans un délai maximum de 5 ans.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- **Autorisent l'acquisition de l'usufruit et frais associés par la collectivité, et celle de la nue-propiété par l'EPFNA,**
- **Autorisent le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Finances

- Proposition de devis de toitures

Florian DUMAS informe que, dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments communaux, la commission "Patrimoine", réunie le 02 mars dernier, a étudié la réfection d'un certain nombre de toitures.

Pour cela, 3 entreprises ont été sollicitées : Raboutet, CNL et Fenoy Y Fenoy.

Compte-tenu du budget affecté aux différents projets d'investissement en cours pour cette année 2023, il a été envisagé d'attribuer une enveloppe de 30 000 € maximum pour cet entretien courant.

Florian DUMAS explique que 2 bâtiments ont plus particulièrement été ciblé : celui abritant le 920 et les salles des associations et celui abritant le restaurant Le Phileas.

Concernant le 920 et les salles des associations, le montant dépassant l'enveloppe définie, il a été proposé de se concentrer prioritairement sur la partie centrale du bâtiment (les salles des associations jumelles) qui est la plus abîmée et de choisir le devis le moins disant de l'entreprise Raboutet pour un montant de 17 901€ HT.

Pour ce qui est du bâtiment abritant le restaurant Le Phileas, le sujet sera évoqué directement en séance.

Après analyse des 3 devis, il est proposé de retenir l'offre la moins disante de l'entreprise Raboutet pour un montant de 2 246 € HT (Fenoy pour 3 595 € et CNL 5 935 €)

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, valident à l'unanimité, les devis de la société Raboutet : pour un montant total de 20 147€ HT.

- Vote des comptes de gestion 2022 du budget principal et des annexes

Florian DUMAS informe que le compte de gestion 2022 des 3 budgets, tenu par le trésorier de Saint André de Cubzac, a été analysé par la commission "finances" du 18 mars 2023.

Nous n'allons pas reprendre l'intégralité des 3 budgets mais simplement quelques chiffres marquants notamment sur le budget principal.

Florian DUMAS explique qu'en dépenses de fonctionnement, dans les charges à caractère général, quelques natures analytiques ont augmenté entre la prévision et la réalisation :

- L'alimentation a augmenté car le prix des repas ont été revus à la hausse par le prestataire et 10 enfants mangent en plus à la cantine par jour.
- La maintenance a augmenté car elle tient compte du premier versement lié à la fuite de l'ASAH
- L'article "Fêtes et cérémonies" est également supérieur au prévisionnel du fait notamment que nous cumulons dorénavant un repas et des coffrets pour nos aînés et que les coffrets 2021 ont été payés sur le budget 2022 car les factures sont arrivées trop tard.

En charge de personnel, "non titulaire" est également supérieur au prévisionnel car il y a eu la fin des arrêts maternité, du renfort de garderie et le salaire des agents recenseurs.

En dépense d'investissement, les premières factures liées au projet de restructuration de l'école : maîtrise d'œuvre, passage du géomètre et l'étude de sol Fondasol.

Florian DUMAS présente les totaux des 3 budgets des comptes de gestion comme suit :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	602 107,24€	826 865,78€
Investissement	96 776,89€	74 665,55€

Budget annexe Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 722€	16 302,30€
Investissement	33 088,42€	12 722€

Budget annexe Multiple Service Rural

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 936,45€	13 313,52€
Investissement	9 053,44€	8 709,42€

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers valident à l'unanimité, les comptes de gestion 2022 des trois budgets : le budget principal et les deux budgets annexes.

- Vote des comptes administratifs 2022 du budget principal et des annexes

Florian DUMAS informe que le compte administratif des 3 budgets a été analysé également par la commission "finances" du 18 mars 2023.

Il précise qu'il est en tout point identique aux comptes de gestion vu plus haut :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	602 107,24€	826 865,78€
Investissement	96 776,89€	74 665,55€

Budget annexe Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 722€	16 302,30€
Investissement	33 088,42€	12 722€

Budget annexe Multiple Service Rural

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 936,45€	13 313,52€
Investissement	9 053,44€	8 709,42€

Florian DUMAS quitte la salle et le vote de ces comptes administratifs est délégué au doyen de l'assemblée, Louis BOUVERET.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers valident à l'unanimité, sans que le Maire ne prenne part au vote, les comptes administratifs 2022 des trois budgets : le budget principal et les deux budgets annexes.

- Affectation des résultats 2022 du budget principal et des annexes

Florian DUMAS explique qu'au vu de la validation du compte administratif des 3 budgets, il convient d'en calculer l'affectation de résultat 2022.

Ces données ont été étudiées par la commission "finances" du 18 mars 2023.

- **Budget principal**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 602 107,24 €
 Recettes : 826 865,78 €
 Excédent 2022 : 224 758,54 €
 Excédent reporté 2021 : 486 573,96 €
Excédent de clôture 2022 : 711 332,50 €

Section d'Investissement

Dépenses : 96 776,89 €
 Recettes : 74 665,55 €
 Déficit 2022 : 22 111,34 €
 Déficit reporté 2021 : 7 646,23 €
Déficit de clôture 2022 : 29 757,57 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : 29 757,57 €
 Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2023 : **681 574,93 €**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) :	R 002 (excédent reporté) :	D 001 (Solde d'exécution N-1) :	R001 : 0 €
0€	681 574,93 €	29 757,57 €	R1068 : 29 757,57 €

- **Budget assainissement**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 12 722,00 €
 Recettes : 16 302,30 €
 Excédent 2022 : 3 580,30 €
 Excédent reporté 2021 : 10 712,58 €
Excédent de clôture 2022 : 14 292,88 €

Section d'Investissement

Dépenses : 33 088,42 €
 Recettes : 12 722,00 €
 Déficit 2022 : 20 366,42 €
 Excédent reporté 2021 : 14 151,00 €
Déficit de clôture 2022 : 6 215,42 €

Affectation du résultat :Besoin du financement : **6 215,42 €**Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2023 : **8 077,46 €**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) :	R 002 (excédent reporté) :	D 001 (Solde d'exécution N-1) :	R001 : 0 €
0 €	8 077,46 €	6 215,42 €	R1068 : 6 215,42 €

● **Budget multiple service rural****Section de fonctionnement**

Dépenses : 1 936,45 €

Recettes : 13 313,52 €

Excédent 2022 : 11 377,07 €

Excédent reporté 2021 : 1 935,10 €

Excédent de clôture 2022 : 13 312,17 €**Section d'investissement**

Dépenses : 9 053,44 €

Recettes : 8 709,42 €

Déficit 2022 : 344,02 €

Déficit reporté 2021 : 8 709,42 €

Déficit de clôture 2022 : 9 053,44 €**Affectation du résultat :**Besoin du financement : **9 053,44 €**Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2023 : **4 258,73 €**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) : 0€	R 002 (excédent reporté) : 4 258,73€	D 001 (Solde d'exécution N-1) : 9 053,44€	R001 : 0 €
			R 1068 :

			9 053,44€
--	--	--	------------------

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident, à l'unanimité, les affectations de résultat 2022 des trois budgets.

- Vote des taxes 2023

Florian DUMAS rappelle que l'équipe municipale s'était engagée à ne pas augmenter les taux sur la durée de la mandature, il propose donc, de les maintenir en l'état :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 37,66%
Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 41,20%
Taxe d'habitation (TH) : 12,50%

Il précise que la commission "finances" a émis favorable à ce maintien.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident les taux suivants, pour les taxes foncières bâties, non bâties et d'habitation pour les résidences secondaires

- **37,66% pour la taxe foncière sur le bâti,**
- **41,20% pour la taxe foncière sur le non bâti,**
- **12,50% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.**

- Attribution de Compensation (AC) 2023

Pour information, l'attribution de compensation correspond à la somme d'argent que verse la commune à la CCLNG en contrepartie soit d'une compétence transférée, soit d'un service rendu.

En matière de compétences transférées, elle se compose de :

- la participation au SDIS (notamment le contrôle des PEI)
- la participation au syndicat du Bassin Versant du Moron
- le Sport

En matière de services rendus, elle se compose de :

- l'analyse des demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune (service ADS)
- le Service Technique Commun

- la dématérialisation du service ADS

Pour 2023, le montant de l'AC 2023 s'élève à 134 112,34€, soit mensuellement 11 176,03€.

Dotation AC 2015	ADS 2022	Démat ADS 2022	SDIS 2023	STC 2022	Syndicat du Bassin Moron	Sport 2022	AC annuelle 2023	AC mensuelle 2023
12 722€	5 334€	143€	13730,85€	96382,74€	8 870€	24030€	-134112,34€	-11 176,03€

Observations :

Marie-Hélène DUPUY demande si le coût du STC est supérieur ou non à celui de l'an passé. Florian DUMAS lui répond : "Le montant est supérieur car le STC a dépensé pour deux gros investissements, donc qu'il était prévu qu'il y ait un impact sur la compensation. Cela dit, le STC est peu utilisé par la commune (5%) et un lissage des dépenses sur 3 ans est prévu, donc l'augmentation due aux investissements n'est pas conséquente."

Marie-Hélène DUPUY s'interroge sur l'avancée de l'équipement de rugby, côté sport. Florian DUMAS répond que pour le moment nous n'avons pas de retour de la CCLNG sur l'avancée précise de ce projet.

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de valider le montant de l'Attribution de compensation 2023 et donc le versement au profit de la CCLNG de 134 112,34€.

- Budget Primitif (BP) 2023 principal et annexes

Florian DUMAS précise que les budgets primitifs ont été analysés par la commission "finances" du 18 mars 2023.

Ce budget primitif 2023 est la traduction concrète de la réalisation des différents projets communaux et cela se voit plus particulièrement dans la partie investissement où la proposition s'élève à un budget de 1 348 584,13 € (là où traditionnellement l'enveloppe est de 600 000 €).

Florian DUMAS explique également que plus d'1 millions d'euros a été inscrit pour les bâtiments scolaires et que ce budget tient compte également de la réalisation du pumptrack.

Concernant le budget annexe assainissement collectif est modifié du fait d'être passé d'une DSP à une assistance technique.

Concernant le budget MSR, les travaux de réfection de la toiture et de la peinture des boiseries qui sont intégrés et financés intégralement par le budget.

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 438 393,93€	1 438 393,93€
Investissement	1 348 584,13€	1 348 584,13€

Budget annexe Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	56 082,46€	56 082,46€
Investissement	19 564,42€	19 564,42€

Budget annexe Multiple Service Rural

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 572,25€	17 572,25€
Investissement	18 464,49€	18 464,49€

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le budget principal et les deux budgets annexes à savoir, le Multiple Service Rural et l'Assainissement pour l'année 2023.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales et/ou syndicats intercommunaux

Alexandre CAVARD a participé à la réunion du Syndicat des Eaux.

Eddy CANU a participé à la réunion intercommunale "Finances".

Louis BOUVERET et Françoise MATHE ont rencontré les interlocuteurs de "Villes et villages fleuris".

Ecole

Le Bureau de contrôle choisi est l'APAVE. Une réunion a eu lieu entre la commune, BHN et l'APAVE. Les travaux devraient débuter en septembre 2023.

Le retrait du préfabriqué dont la commune est propriétaire apparaît trop onéreux. Il convient de trouver une solution pour le retirer.

Une réunion avec les associations est prévue pour leur proposer une solution concernant les locaux. Les salles des associations devront en effet être utilisées comme salles de classes pour remplacer les deux préfabriqués.

Ombrière

Le permis de construire a été validé. L'étude de sol aura lieu à la fin du mois.

Pumptrack

Les travaux ont débuté ce jour, pour une durée de 6 semaines.

Animations

Carnaval : bilan positif

Soirée Créole : succès

La commission communale "Associations" se réunit le lendemain sur conseil.

Travaux

Le passage en Led pour les lampadaires extérieurs du bourg est programmé pour fin mai.

Plan d'adressage

Un relevé des problèmes de poses de panneaux devra être fait.

Conseil Municipal des Jeunes

Frédérique RIVIER a expliqué que les jeunes du CMJ ont décidé d'organiser une sortie pour les aînés. Trois destinations sont étudiées. Le bus sera financé par l'argent récolté du loto. Des jeux pour le 920 seront également offerts.

La réunion du CMJ aura lieu fin avril.

La reprise du marché les vendredis soir est également prévue pour fin avril.

Séance levée à 20h25

Secrétaire de séance,
Olivier CLABAUX



Maire de la commune,
F. DUMAS

